

REGLEMENT RANDONNEE

2 - RANDONNEE 3 parcours

Art. 1- Montant de l'inscription :

Randolinette et 8 km :

8.00 € par courrier ou internet + 1€, 10 € sur place

12 km :

10 € par courrier ou internet +1 €, 12 € sur place.

Gratuit pour les moins de 10 ans.

Mineurs : les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés, au-delà une autorisation parentale sur papier libre sera demandée.

Art. 2 – Parcours : 3 distances (4 km (randolinette), 8 km, 12 km). Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Art. 3 – Horaires : Départ 9 H 30 pour le 12 km, et 10 H pour la randolinette et 8 km
SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

Art. 4 – Droit à l'image : Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

Art. 5 – Modification / annulation :

L'engagement d'un randonneur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute inscription est définitive.

En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. Aucun remboursement ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

Art.6 – Retrait des bracelets :

Dans la salle polyvalente :

Le samedi 21 entre 14 H et 17 H

Ou le jour même le dimanche 22

- Entre 8 H et 9 H pour le 12 km
- Entre 9 H et 9 H 45 pour la randolinette et le 8 km.

Tous les enfants de moins de 10 ans participant à la rando familiale seront récompensés à l'arrivée.

Art 7 - Ravitaillement :

- *Randolinette : sur le parcours eau et biscuits*
- *Rando du 8 km : à mi-parcours petit ravito eau et grignoteries*
- *Rando du 12 km : à mi-parcours, petit ravito boissons et friandises.*

Pensez à prendre de l'eau.

PAS DE RAVITAILLEMENT A L'ARRIVEE